

WEBINAIRE - Signalement des actes de violences

Ce webinaire est accessible gratuitement pour les stagiaires des employeurs publics adhérents A distance - Synchrone et à jour de leur cotisation annuelle

Délai d'accès : Inscription jusqu'à la veille du démarrage de la session

Contactez Gaëlle (01 53 39 14 18, gaelle.ducher@adiaj.org) ou Julien (01 53 39 14 24, julien.laudat@adiaj.org) pour réaliser cette formation en INTRA

Objectifs

Appréhender le dispositif de signalement des actes de violences
Définir des moyens d'actions potentiels à sa mise en oeuvre

Public Visé

Tout agent intéressé par le sujet, agent de la DRH ou manager

Pré Requis

Etre en poste dans un service public

Objectifs pédagogiques

Présenter le dispositif de signalement des actes de violences
Définir des moyens d'actions potentiels à sa mise en oeuvre

Méthodes et moyens pédagogiques

- Apports de connaissances théoriques
- Echanges autour des questions/réponses
- Support documentaire via PADLET
- Encadrement assuré par l'ADIAJ Formation et/ou le formateur

Déroulement pédagogique et prérequis techniques du webinaire, à distance

- Chaque stagiaire sera invité à rejoindre la salle d'attente, via un lien d'accès, un ID de réunion communiqué par mail, au minimum 5 minutes avant le début de la session pour permettre de paramétrer sereinement sa connexion
- La salle digitale sera ouverte à l'heure fixe du webinaire, et chaque stagiaire dans la salle d'attente y sera transféré
- Ce webinaire constituant uniquement une session d'information, il ne sera pas procédé à un émargement, ni distribué d'attestation.
- Chaque stagiaire reste maître de sa connexion visuelle (caméra) et sonore (son), pour permettre de suivre en toute autonomie et dans le respect de tous.
- Matériel nécessaire : un ordinateur par stagiaire, une connexion internet, un navigateur compatible, une webcam et un micro.

Modalités d'évaluation : Les stagiaires sont invités par mail à compléter :

-**Avant la formation** : un questionnaire de positionnement via EvalOne, afin que chacun puisse nous faire remonter ses attentes.

-**Après la formation** : une Evaluation de la satisfaction des stagiaires via EvalOne.

Qualification Intervenant.e.s

Responsable de pôle prévention des risques professionnels d'un CDG

Parcours pédagogique

- Présentation du dispositif de signalement au sens du décret du 13 mars 2020
- Rappel rapide des définitions du harcèlement et des discriminations
- Actions possibles après un signalement

Méthodes et modalités d'évaluation

Modalités d'évaluation : Les stagiaires sont invités par mail à compléter :

- **Avant la formation :** un questionnaire de positionnement via EvalOne, afin que chacun puisse nous faire remonter ses attentes.
- **Après la formation :** une Evaluation de la satisfaction des stagiaires via EvalOne.

Modalités d'Accessibilité

ADIAJ Formation est en capacité d'accueillir ou réorienter toute personne en situation de handicap. Pour assurer un suivi optimal, merci de nous contacter. Référent handicap : Volodia TOURTCHINE - 01 53 39 14 17 - volodia.tourtchine@adiaj.org

Durée

1.00 Heures
0.142 Jour

Effectif

De 3 à 100 Personnes

Tarifs (net de taxes)

Inter (Par personne) :	100.00
Inter Adhérent (Par personne) :	0.00



Contactez-nous !

Gaëlle DUCHER
Responsable Ingénierie Formation

Tél. : 0153391418
Mail : gaelle.ducher@adiaj.org